Vaucelles

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie de VAUCELLES, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR, Maire.

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents	10
votants	10
Pouvoir(s)	01

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents : Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR, Maire ; Monsieur Christian DUVET, Madame Annie DAVID, adjoints ; Madame Sylvaine GUELLER, Madame Isabelle JEHANNE, Madame Marie-Thérèse MONTAGNE, Madame Charlotte ARSON, Monsieur Guillaume DUSSOUS, Monsieur Fabrice BAZIRE, Monsieur Henri LEGRAND, conseillers municipaux.

Étaient absent(e)s et représenté(e)s :
Monsieur Henri MURATET a donné pouvoir à Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle JEHANNE

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- Affectation des résultats 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2025
- Taxes directes locales – vote des taux d'imposition 2025
- Rétrocession parcelle B n° 135 (route des 3 rivières)
- Délégation de maîtrise d'ouvrage à Bayeux Intercom pour la piste cyclable
- Étude du devis BM COUVERTURE, réparation toiture église et demande de subvention
- Acceptation par la commune d'un don de l'association « Les Amis de l'Église »
- Étude du devis SVB PAYSAGISTE, contrat annuel d'entretien de la commune
- Étude du devis COLAS, reprise affaissement voirie (Hauts de Vaucelles)
- Étude du devis COLAS, reprise de voirie (rue de l'église)
- Organisation des chantiers bénévoles pour 2025
- Étude du projet de création d'un atelier communal par les bénévoles
- Vente du garage communal

Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du 05 Décembre 2024.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a fait usage de sa délégation selon l'article L.2122-22 du CGCT pour dire que la Commune n'était pas intéressée concernant les Déclarations d'Intention d' Aliéner (DIA) adressées en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les points relatifs à la rétrocession de la parcelle B n° 135 (route des 3 rivières) et à la vente du garage communal, inscrits à l'ordre du jour, ne seront pas soumis à discussion, les éléments nécessaires à leur examen n'étant pas encore réunis.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

DÉLIB. 2025-01 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2024

Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUVET, doyen de l'assemblée, délibérant sur le Compte Financier Unique 2024 dressé par M. Guillaume GAUTIER LAIR, Maire :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		448 179,93	42 543,38		42 543,38	448 179,93
Opérations de l'exercice	219 466,13	279 934,93	73 822,94	80 296,79	293 289,07	360 231,72
TOTAUX	219 466,13	728 114,86	116 366,32	80 296,79	335 832,45	808 411,65
Résultats de clôture		508 648,73	36 069,53			472 579,20
Restes à réaliser			8 640,00	2 815,47	8 640,00	2 815,47
TOTAUX CUMULES	219 466,13	728 114,86	125 006,32	83 112,26	344 472,45	811 227,12
RÉSULTATS DEFINITIFS		508 648,73	41 894,06			466 754,67

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et quitté la séance au moment de l'approbation du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées, approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de VAUCELLES.

DÉLIB. 2025-02 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**508 648,73 €**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (279 934,93 – 219 466,13)	60 468,80 €
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	448 179,93 €

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**- 36 069,53 €**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (80 296,79 – 73 822,94)	6 473,85 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	- 42 543,38 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (2 815,47 – 8 640)	- 5 824,53 €

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	**- 41 894,06 €**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit** :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	41 894,06
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en recettes de fonctionnement (R002)	**466 754,67**

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	-

DÉLIB. 2025-03 – VOTE DU BUDGET 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

- **Section de fonctionnement**
  Dépenses : 295 807,77 €
  Recettes : 748 208,44 €
- **Section d'investissement**
  Dépenses : 146 789,95 €
  Recettes : 146 789,95 €

Le Maire rappelle que par délibération n°2023-01 du 09 février 2023, le conseil municipal a opté pour le passage anticipé au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023. Ce référentiel donne la possibilité au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (fongibilité des crédits).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le budget 2025 et la fongibilité des crédits :
11 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Dans le cadre des obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif des indemnités de fonction versées aux élus en 2024.

DÉLIB. 2025-04 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

L'association « VAUCELLES MON VILLAGE » a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2025 pour l'organisation de différents événements festifs sur la commune. Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de voter la subvention pour l'année 2025.

	Réalisé en 2024	Proposition 2025	**Vote 2025**
VAUCELLES MON VILLAGE	750,00 €	500,00 €	Retrait du vote de Mme MONTAGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le versement de la subvention de 500,00 € à l'association « Vaucelles Mon Village ».

DÉLIB. 2025-05 – TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales perçues à leur profit chaque année.

Pour rappel, la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Il est proposé au Conseil Municipal, **pour l'année 2025**, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 46,75 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 28,31 %
- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 10,19 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

DÉLIB. 2025-06 – DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE A BAYEUX INTERCOM POUR LA PISTE CYCLABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le délibération du 21 septembre 2023 (délibération 2023-22) acceptant l'adhésion au programme à l'A.A.P. de Bayeux Intercom pour le prolongement de la piste cyclable (D613).

Lors de la réunion des communes du 12 mars 2025, Bayeux Intercom a demandé si certaines communes souhaitaient confier les études et le suivi des travaux à Bayeux Intercom ;

Le Maire propose de donner un accord de délégation de maîtrise d'ouvrage à Bayeux Intercom sous réserve de la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage à Bayeux Intercom, sous réserve de la signature d'une convention de mandat.

DÉLIB. 2025-07 – ÉTUDE DEVIS BM COUVERTURE, RÉPARATION TOITURE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Vu l'état de détérioration d'une partie de la toiture de l'église communale (côté nord), il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire présente un devis de la société SAS BM COUVERTURE située à Saint-Martin-des-Entrées pour un montant s'élève à 23 356,37 euros HT soit 28 027,64 euros TTC.

Il précise que ce projet, dans le cadre de la restauration du patrimoine historique, peut être subventionné par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que l'Association « Les Amis de l'Église de Vaucelles » a souhaité participer à cette restauration et qu'un don de 6 000 euros sera fait à la commune.

Le plan de financement est le suivant :
- Demande de subvention au Conseil Départemental à hauteur de 40 % (sur montant HT), soit 9 342,55 euros
- Don de l'association des Amis de l'Église de Vaucelles, soit 6 000 euros
- Solde sur les fonds propres de la commune soit 12 685,09 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis de l'Entreprise SAS BM COUVERTURE pour un montant de 23 356,37 euros HT, autorise le Maire à faire une demande de subvention au titre de l'APCR au Conseil Départemental du Calvados, accepte le don de l'association « Les Amis de l'Église de Vaucelles ».

DÉLIB. 2025-08 – ACCEPTATION PAR LA COMMUNE D'UN DON DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ÉGLISE »

Dans le cadre du remplacement de la toiture de l'église (côté nord), l'association « Les Amis de l'église de Vaucelles » a souhaité effectuer un don d'un montant de 6 000 euros à la commune de Vaucelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le don de l'Association « Les Amis de l'Église de Vaucelles » d'un montant de 6 000 euros qui n'est grevé d'aucune charge ou condition présente à venir.

DÉLIB. 2025-09 – ÉTUDE DEVIS SVB PAYSAGISTE, CONTRAT ANNUEL ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Dans le cadre des travaux d'entretien annuel de la commune, le devis établi par l'entreprise SARL SVB PAYSAGISTE, à SAINT-LOUP-HORS, pour un montant de 35 578,00 € HT, soit 42 693,60 € TTC est détaillé au Conseil Municipal.

Ce devis comprend différents travaux de tontes, d'entretien des massifs, de débroussaillage du cours d'eau, de désherbage thermique, de ramassage des feuilles, d'évacuation des déchets verts et divers travaux sur l'ensemble de la commune (cimetière et lotissements).

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis d'un montant de 35 578,00 € HT soit 42 693,60 € TTC.

DÉLIB. 2025-10 – ÉTUDE DEVIS COLAS, REPRISE AFFAISSEMENT DE VOIRIE (Hauts de Vaucelles – Impasse des écoliers)

Un problème important d'affaissement de la voirie dans le lotissement des Hauts de Vaucelles a été constaté dans l'impasse des écoliers.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise COLAS (50000 SAINT-LÔ) pour des travaux de piochage, terrassement, couche d'imprégnation, fourniture et mise en œuvre de grave bitume et d'enrobés, pour un montant de 5 912,50 € HT, soit 7 095,00 € TTC.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 5 912,50 € HT.

DÉLIB. 2025-11 – ÉTUDE DEVIS COLAS, REPRISE DE VOIRIE (RUE DE L'ÉGLISE/RUE DE LA FERTÉ)

Un problème d'affaissement de voirie en partant rue de l'église vers la rue de la ferté nécessite une reprise de la chaussée.

Le devis établi par l'entreprise COLAS (50000 SAINT-LÔ) pour des travaux de reprise de la chaussée pour un montant de 8 121,50 € HT, soit 9 745,80 € TTC est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 8 121,50 € HT.

DÉLIB. 2025-12 – CHANTIERS DES BÉNÉVOLES SUR LA COMMUNE

Dans une volonté d'associer les citoyens à la vie publique de la Commune de Vaucelles, un administré a souhaité offrir aux habitants de la commune, la possibilité de participer à « des chantiers bénévoles », en leur permettant de mettre leurs connaissances, leur temps et leurs savoirs-faire à disposition de la mairie. Un appel à volontaire a donc été lancé et des administrés ont exprimé leur souhait de participer bénévolement à des travaux d'intérêt général sur la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
- d'autoriser la mise en place de chantiers bénévoles sur la commune avec la participation de la commune,
- de définir les objectifs des chantiers,
- de désigner le Maire comme responsable de la coordination des travaux,
- d'assurer les bénévoles pour les chantiers encadrés par la commune,
- de fournir des équipements nécessaires et d'assurer la conformité des lieux d'intervention,
- d'inscrire les dépenses afférentes au budget communal (équipements, matériaux...),

DÉLIB. 2025-13 – ÉTUDE PROJET CRÉATION ATELIER COMMUNAL PAR LES BÉNÉVOLES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2025-12 actant la volonté de certains administrés de participer à « des chantiers bénévoles », en leur permettant de mettre leurs connaissances, leur temps et leurs savoirs-faire à disposition de la mairie. Plusieurs administrés ont exprimé la volonté de participer bénévolement à la création d'un atelier communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :
- d'autoriser la réalisation de travaux bénévoles pour la création d'un atelier communal situé place de la mairie,
- de confier à des bénévoles volontaires les travaux de préparation, d'aménagement ou d'équipement de ce local,
- de mettre à disposition des bénévoles le matériel et les équipements nécessaires dans la limite des moyens disponibles,
- de garantir la couverture des participants par l'assurance de la commune pendant toute la durée du chantier,
- de veiller à la sécurité des personnes et à la conformité des travaux réalisés,
- d'inscrire les dépenses afférentes (matériel, consommable, protection...) au budget.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de chantier bénévole.

Questions diverses

- Les bénévoles de la commune ont exprimé leur volonté de valoriser les graffitis d'époque médiévale présents dans l'église. Une proposition sera examinée en vue d'une mise en valeur de ce patrimoine historique.

- Monsieur BAZIRE informe le Conseil Municipal que la fête patronale aura lieu le dimanche 22 juin 2025 à l'église communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Mercredi 04 Juin 2025 à 18h30.

Le Maire de Vaucelles,
Guillaume GAUTIER LAIR
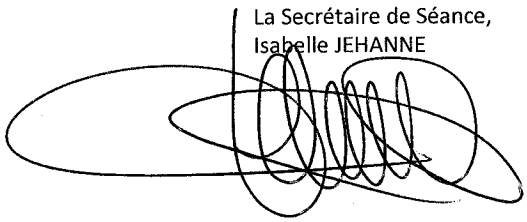
La Secrétaire de Séance,
Isabelle JEHANNE